

FSMA_2018_05-1 du 8/05/2018

Programme de formation dans le cadre de la formation permanente des compliance officers

ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (ASSURALIA)
Sujet/titre de la formation	Exigences en matière d'information et règles de conduite applicables à la distribution d'assurances.
Public/groupe cible	Pour toute personne souhaitant remplir ses obligations en matière de MiFID : RD et PCP au sein des entreprises d'assurances et aux intermédiaires en assurances. Cette formation est également recommandée aux compliance officers souhaitant recycler leurs connaissances en la matière
Date(s)	23-09-2019 de 9h à 16h (FR)
Durée	6h
Lieu(x)	Insert Square de Meeûs 29 1000 Bxl
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	6
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les règles de conduite fondamentales, les obligations et exigences en la matière. - avoir une idée précise de leur responsabilité en la matière et des

	éventuelles sanctions que l'entreprise encoure.
Résumé du contenu	<p>Contenu de la formation mis à jour suite à l'entrée en vigueur de la loi du 6 décembre 2018 qui transpose la directive européenne sur la distribution d'assurances (IDD). Nouvelle mise à jour suite à la publication de l'AR du 18 juin 2019 (code de conduite inducements) et du rapport de la FSMA sur les inspections conflits d'intérêt et inducements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles de conduite fondamentales • Obligations d'information précontractuelle • Vente croisée • Devoir d'analyse : conseils et obligations • Politique en matière de gestion de conflits d'intérêts • Exigences en matière de gouvernance des produits • Flux financiers : rémunération et avantages • Rapports : conservation des données • Responsabilité et sanctions <p>lien vers la formation</p>
Forme	De type classique (avec présence physique)
Matériel de cours	Slides Documents
Contenu de la formation	2.

<p><i>une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<p><i>Jean-Christophe André-Dumont (FR)</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Directeur juridique et Compliance ainsi que Data Protection Officer (DPO) auprès d'Allianz Life Luxembourg• Deputy Compliance Officer pour Allianz Benelux.